Conseil des parents du 6 mars 2017

Présents :

M le Maire Philippe Goujon
Mme Malassis, adjointe au maire pour la petite enfance ;
Mme Hec, cheffe de pôle Familles Petite enfance
Mme Mesnil, coordinatrice des secteurs Nord et Ouest ;
Mme Vattaire, coordinatrice du secteur Est ;
Mme Garnero, chef du pôle équipement travaux ;

Cet ordre du jour est divisé en 5 sections :

- Sécurité
- Environnement
- Organisation
- Santé/hygiène
- Personnel

Philippe Goujon a inauguré le Conseil des parents en énonçant l'ordre du jour puis en annonçant différentes ouvertures de crèches :

- Mi-avril verra l'ouverture d'une crèche au 37 rue Falguière qui est attendue depuis 2 ans (deux entreprises ayant fait faillite)
- Une autre crèche de 66 places ouvrira rue André Theuriet sur les boulevards extérieurs sur l'ancien site des Ponts et Chaussées.
- La crèche Keller, actuellement sur dalle, sera déplacée et remplacée par une crèche de 99 berceaux.
- Aux Périchaux sera construite une crèche de 99 berceaux ainsi qu'une PMI.

Ensuite M le Maire rappelle que la braderie puériculture aura lieu le 29 avril 2017 avec plus de 500 stands proposés.
Il conclut en rappelant aussi que la prochaine et dernière réunion du Conseil des parents aura lieu le 18 mai prochain.

En conclusion, Philippe Goujon regrette que malgré la construction de crèches, l'offre ne puisse satisfaire plus de demandes. Cela s'explique : dans cet arrondissement (grand comme la ville de Bordeaux) la Mairie de Paris a décidé la construction de beaucoup de nouveaux logements ce qui implique une forte demande en nouvelles places de crèche. Il y a aussi des difficultés à recruter du personnel donc il ne faut pas que l'ouverture d'une nouvelle crèche rime avec la fermeture de sections dans d'autres crèches de l'arrondissement.

Sécurité :

1) Danger du passage piéton devant la crèche Felix Faure : où en est le projet d'installation de coussins berlinois ?

La personne qui s'occupe des demandes de coussins berlinois ne se souvient pas avoir reçu une demande de ce type. Elle fait des recherches. Par ailleurs, Mme Malassis rappelle qu'il faut que ces

travaux rentrent dans le budget et qu'il n'est pas certain qu'il puisse être installé cette année.

2) Remise aux normes du revêtement PVC dans la cour de la crèche Emeriau : celui-ci n'a plus aucune de ses propriétés. Quand il est humide il est très glissant et les enfants ne peuvent pas sortir. Il a des trous. Il faudrait envisager de budgéter sa réfection pour que les enfants puissent jouer en toute sécurité.

Madame Garneiro nous informe qu'une visite fonctionnelle d'architecture aura lieu le 13 mars 2017 et que par ailleurs le prestataire effectue un nettoyage de cette terrasse deux fois par an.

3) Plage de fermeture des accès en journée dans les crèches : les horaires de fermeture 9h30-16h sont-ils communs à toutes les crèches ou chaque crèche fixe t'elle cette plage ?

Les horaires d'ouverture et de fermeture des accès sont communs à toutes les crèches de la ville de Paris : c'est une note de la DFPE datant du 25 novembre 2015. En dehors de ces plages horaires, les parents ou les personnes accompagnant les enfants doivent se signaler auprès de la responsable afin de leur permettre d'accéder à l'établissement.
Mme Malassis rappelle que cela fait partie du plan Vigipirate renforcé, toujours dans l'intérêt de la sécurité de nos enfants.

4) Code de la crèche Vaugirard : il n'a pas été changé lors de la dernière session.

Le code du local poussettes a été changé le 26 septembre 2016 celui du portail, le 28 septembre 2016 puis le 7 novembre pour la CC Vaugirard.
Le contrôle des accès englobe le changement des codes d'accès dans tous les établissements de la PE : au moins 2 fois par an et à chaque incident ou doute.

Une maman est surprise qu'il existe un code pour un garage à poussettes. Il y a des vols fréquents dans ce type de pièces donc pourquoi ne pas généraliser le système.
Madame Hec répond que ce local est situé à l'extérieur de la crèche.

5) Feu au croisement Théodore Deck et Croix Nivert : pouvez-vous nous confirmer la prise en compte de ce projet déjà soutenu par l'association des parents des écoles maternelle et primaire de Théodore Deck et Saint Lambert ? Ce carrefour traversé par de nombreuses familles est un passage "autoroute" pour les voitures qui ne s'arrêtent que lorsqu'elles y sont contraintes (par un agent de la circulation aux moments d'entrée et de sorties d'école ou par un piéton téméraire). Quand ce feu pourra être installé ?

Madame Malassis nous prévient : la réponse de la ville de Paris ne va pas nous satisfaire. Cette voie n'est pas sujette aux statistiques accidents…donc ne nécessite pas d'aménagements particuliers. L'idée serait donc d'aménager un plateau surelevé (un surelèvemement de la rue sur toute la surface du carrefour Croix Nivert/Théodore Deck) qui permettrait aux bus de circuler en douceur mais qui force aussi les voitures à freiner. Il reste cependant à trouver un financement. Par ailleurs, la réhabilitation de ce carrefour fera probablement partie du projet de la nouvelle voie Théodore Deck.
Enfin madame Malassis rappelle qu'il existe une réglementation stricte par rapport à l'installation d'un feu puisqu'un nouveau feu doit être installé à une certaine distance d'un feu tricolore déjà existant.

Au sujet du jardin de la crèche Théodore Deck qui devait être déplacé du côté de la copropriété, cet

hiver, les travaux seront replanifiés. Madame Garneiro confirme un retard. Il s'agirait d'un problème de financement du côté de la RATP. Affaire à suivre.

Environnement :

Éclairage de la dalle Keller le soir : ne pourrait-on pas prévoir un éclairage au milieu de la dalle pour éclairer la crèche le soir, notamment les heures d'hiver ?

Ce n'est pas de la compétence de la mairie. C'est le gestionnaire de la copropriété, SemParisSeine, qui est concerné mais étant donné que la crèche va déménager, il est probable qu'aucun aménagement de la dalle ne sera fait d'ici là. Madame Malassis rappelle qu'à l'horizon 2019-2020, 99 berceaux verront le jour dans la nouvelle crèche Keller, une crèche sur trois étages. L'actuelle crèche Keller déménagera lorsque l'autre la nouvelle crèche sera terminée.

2) Séparation des espaces éveil et repos de la 2e salle de la section bébés d'Edgar Faure : une étude de modernisation peut-elle être envisagée ?

Il y a eu une réunion fin février : un plan de rénovation a été établi sur 4 ans (2017-2020) pour changer tous les plans de change (sachant qu'un plan de change coûte 35 000 €). Cet été débutera la phase 1, chez les bébés et l'année prochaine un autre plan de change sera changé. Sachant qu'il faudra aussi que les prochains plans de change soient budgétisés.

3) Éclairage de l'entrée de la crèche Vaugirard : l'éclairage de l'allée d'accès est de la responsabilité de la copropriété mais vu les problèmes, les parents proposent par exemple l'installation d'éclairage fixée à la façade de la crèche.

Un éclairage vient d'être posé dans cette copropriété le 20 février. Il y a beaucoup de problèmes avec la société Domaxis qui gère cette copropriété (copropriété dans laquelle l'éclairage ne peut pas être trop fort la nuit car les voisins se plaignent). La directrice de la crèche confirme que l'éclairage est vétuste et que le compte à rebours qui avait été mis en place pour ces éclairages, est en panne.
Madame Malassis confirme qu'un projet de rénovation de la résidence va avoir lieu et qu'il serait bien que la prise en compte de l'éclairage fasse partie du projet.

4) Chauffage de la crèche Vaugirard défectueux.

En ce qui concerne le chauffage et les déperditions d'énergie, Madame Garneiro nous informe que les menuiseries extérieures vont être rénovées grâce au Plan Climat Energie de la ville de Paris. Cela représente une somme de 100 000 €. Cette crèche sera donc fermée cet été, pour les travaux.
Madame Malasssis nous informe qu'il y a 28 crèches dans le 15e arrondissement et qu'on ne peut pas engager plus de 300 000 € de travaux par an dans le cadre de ce plan. Il faut donc faire des choix (sans compter qu'il y a aussi les écoles).

La crèche Modigliani fermera en septembre pour restructuration pendant un an et demi. Les enfants seront accueillis dans les autres crèches du secteur selon le domicile des familles, tout en respectant les groupes d'enfants. Il n'est pas prévu de demander aux parents leurs souhaits quant à la nouvelle affectation de leur enfant. Cependant, leurs souhaits peuvent être pris en considération.

5) Poteaux devant le Franprix au croisement Saint Lambert/Lecourbe : est-il possible de retirer ou bien de fixer convenablement ces poteaux bas et très lourds sur lesquels les enfants

sautent souvent ? Ils sont pour la plupart descellés et roulent souvent sur le trottoir. Vu le poids de chacun d'entre eux et les nombreux passages d'enfants, ils représentent un réel danger.

Ces obstacles ont été installés par une copropriété privée, il faut donc faire la demande à la copropriété pour remplacer ou retirer ces obstacles.

6) L'état du sol de la terrasse des moyens à la crèche Boucicaut. Est-il prévu un nettoyage? une rénovation?

La directrice de la crèche confirme que le nettoyage a eu lieu samedi 4 mars. Le sol souple sera refait cet été et la terrasse sera végétalisée.

En outre, elle informe le conseil que les portes d'entrée ne ferment plus du tout. La directrice raconte que vendredi dernier elle a appelé les services pour signaler ce problème. Il a été résolu mais que le lundi le système de fermeture avait de nouveau été entravé.

Organisation :

1) Formation Premiers Secours : peut-on prévoir une date ?

La formation aura lieu le mardi 25 avril de 18h30 à 20h30 dans la salle des Fêtes de la mairie. Alexandra Bismuth a déjà envoyé le formulaire d'inscription en ligne aux parents élus pour qu'ils le diffusent à tous les parents. Xavier Dorange et Mme Malassis insistent sur l'importance de la fiabilité de votre inscription, qui déterminera le nombre de formateurs nécessaires. Un formulaire de désinscription sera également envoyé. 80 places sont disponibles et les inscriptions ouvertes juqu'au 19 avril 2017 minuit.

2) Différence entre "jardin d'enfant" et "crèche" : quelle est la différence entre ces deux modes de garde ? Comment se font les inscriptions en jardin d'enfant ? Quel est le coût mensuel de garde ?

La crèche accueille les enfants de l'âge de 2 mois et demi jusqu'à 3 ans, 5 jours par semaine.
Le jardin d'enfants a pour vocation à accueillir des enfants de l'âge de 2 ans et demi à 6 ans, les lundis, mardis, jeudis et vendredi. Il y a un maximum de 60 enfants pris en charge par des éducatrices de jeunes enfants, le tout en respectant les préconisations de l'éducation nationale. Les places sont attribuées par une commission d'attribution (dont la prochaine session se déroulera le 16 mars pour une entrée au mois de septembre). Les conditions d'attributions sont les mêmes que pour les places en crèche. Les tarifs se font sur le quotient familial (de 2,62 € à 149,90 € par mois tarif auquel, il faut rajouter les repas) Un crédit d'impôt est possible sur ces sommes.

En PJ de ce compte rendu se trouve la plaquette d'information du jardin d'enfant du 15e.

3) Activités enfants de plus de 3 ans : après les heures de fermeture 16h30, y a-t-il des activités proposées par la Mairie pour les enfants à partir de 3 ans ?

Pour la prise en charge des enfants de 3 ans après l'école, la garderie est ouverte jusqu'à 18h30 mais il n'y a pas de proposition d'activité faite à ces enfants qui ont déjà une longue journée derrière eux.

4) Composition des équipes pédagogiques et rôle de chacun : pourriez-vous nous préciser le rôle d'un éducateur pour des enfants en crèche par rapport aux auxiliaires ? Qui détermine la composition des équipes dans les crèches ?

Les auxiliaires de puériculture bénéficient de 10 mois de formation. Elles travaillent auprès des enfants et prennent soin d'eux au sens large (elles gèrent le sommeil, les activités, les repas et les soins du type changes).
Les éducatrices de jeunes enfants ont, elles, 3 ans de formation. Elles s'occupent plus des aspects éducatifs, coordonnent les activités de la journée, organisent les journées dans le cadre du projet éducatif établi dans chacune des crèches. Madame Malassis souhaiterait qu'il y ait plus de personnel dans chaque crèche afin de pallier certains manques pour la composition des équipes.
Madame Hec rappelle que dans les textes, le taux d'encadrement fixé est d'un adulte pour 8 enfants qui marchent et d'un adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas. C'est à chaque directrice de crèche d'organiser les emplois du temps des professionnels afin d'assurer un bon encadrement en s'appuyant sur les horaires d'arrivées et de départs des enfants fixés lors du contrat d'accueil à l'admission des enfants
Il est à noter que depuis septembre très peu de sections ont été fermées pour manque de personnel grâce au pôle de remplacement.

5) Ponts de mai : connait-on les jours de fermeture des ponts de mai ?

Au mois de mai, les EAPE sont fermés le 26 mai (pont de l'ascension).
En Août, les EAPE seront fermés le 14 août (pont du 15 août).

6) Inscription pour le regroupement par voie numérique : lors du dernier conseil, il a été expliqué que l'inscription par internet serait moins fiable (argument : solution de facilité pour les parents moins engageante). On peut noter que la démarche en Mairie permet aux parents de disposer d'un délai de rétractation. Dans notre ère numérique, nous pourrions faire un test sur une crèche de l'arrondissement pour confirmer ou infirmer cette idée reçue ?

Madame Hec nous indique qu'un test a été fait dans un autre arrondissement mais ce mode d'inscription en ligne n'a pas été à ce jour reconduit ni généralisé.
Un parent élu a demandé un créneau d'inscription le mercredi. Cette demande sera prise en compte pour les prochaines permanences.

Enfin, Mme Hec conseille aux parents de ne pas s'y prendre à la dernière minute pour se rendre aux permanences de la mairie. Les permanences pour le regroupement de cet été débuteront le 04 avril jusqu'au 24.

7) La méthode Montessorri pourrait-elle être introduite à travers 2 propositions :

- Regrouper les petits d'âges différents au moins 2 à 3 fois par semaine le temps d'une journée. C'est une façon de stimuler les plus petits (car ils observent comment font les plus grands) et aussi de sensibiliser les plus grands par rapports à plusieurs choses : apprendre à écouter les plus petits, leur expliquer certaines activités, les accompagner....

- Adopter des activités simples impliquant la maniabilité et le toucher (pour développer justement les sens) sans obliger tous les enfants à jouer tous en même temps au même jeu : proposer plusieurs activités et laisser chacun choisir celles qui lui plait et d'y consacrer le temps qu'il veut.

Amélie Da Silva, responsable de crèche et sensibilisée par cette pédagogie, répond à cette question. Elle indique que cette pédagogie, développée avant-guerre par une femme médecin italienne, est basée sur l'observation et sur les expériences des enfants dans un cadre sécurisant.
Cette conception a beaucoup évolué grâce aux travaux de recherches d'autres pédagogues, psychologues et médecins qui ont permis de mieux connaitre les besoins, les étapes du développement de l'enfant.
C'est en réalité ce qui se passe dans les familles et dans les crèches puisque les enfants sont dans des cadres qui sont organisés pour eux. Les projets pédagogiques montés, le sont en fonction des ressources et des besoins des enfants et des crèches. Les crèches adaptent les activités à l'état d'esprit des enfants (exemple : une activité peinture qui serait reportée au profit de jeux d'extérieurs s'il fait beau et que les enfants sont énervés). Elle indique par ailleurs que les temps d'accueil groupés en début de journée sont des temps d'échanges entre les enfants d'âges variés. Certaines crèches organisent des activités où des enfants du groupe des grands et du groupe des petits sont mélangés. Enfin, dans beaucoup de crèches, les activités telles que manipulations de semoule, peinture avec du sable, pâte à sel, cuisine… ont vocation à éveiller les sens des enfants.

Santé/hygiène :

1) Couches Pampers : une étude sortie fin janvier montre que les couches Pampers Baby Dry contiennent des pesticides et des dioxines. Cette étude classe les couches Baby Dry en dernière place. Certaines marques de couches étant plus économiques et plus saines, un changement serait il possible?

La Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE) de la Ville de Paris, dès la publication de cet article, a sollicité l'avis de l'autorité experte sanitaire et environnementale de la ville et d'autres services de l'état comme l'Agence Régionale de la Santé et la direction de la cohésion sociale.
En tout état de cause, l'article fait état de traces, dont la valeur reste toujours en dessous des normes réglementaires.
La DFPE prépare le renouvellement du marché d'achat de couches qui expire fin 2017.
La priorité sera donnée au renforcement des garanties de qualité sanitaire et environnementale du produit (composition et recyclage).

Un parent s'interroge au sujet du principe de précaution. Madame Hec répond que les taux étant inférieurs à la norme, il n'est pas prévu de changement. Toutefois, cette question sera posée à la réunion qui aura lieu à la DFPE à la fin du mois de mars à laquelle madame Bismuth participera (CR envoyé par mail).

Il est rappelé que si vous avec des questions dans les domaines divers du développement de l'enfant, de l'accompagnement parental et de la sécurité : une réunion regroupant les présidents des conseils des parents de tous les arrondissements de Paris est organisée le 23 mars prochain. Mme Nawel Oumer, Conseillère de Paris déléguée à la petite enfance et à la protection de l'enfance sera présente pour répondre à toutes les questions sur ce sujet. Ces questions doivent être préalablement transmises à la DFPE : Vous pouvez transmettre vos questions à Mme Bismuth qui représentera les parents élus de notre arrondissement, au mail suivant : alexandra.rix@gmail.com (au plus tard pour le 15 mars 2017). Un compte rendu vous sera envoyé ensuite.

2) Eau : pour la section bébé de l'eau d'Evian serait utilisée alors que pour les sections moyens/grands uniquement de l'eau du robinet serait proposée. Y a-t-il une règle en la matière et si non, ne serait-il pas possible de prévoir de l'eau d'Evian ou Cristalline pour

l'ensemble des sections ?

Il est conseillé d'utiliser l'eau de distribution publique dans les établissements de la PE. L'eau minérale ou l'eau de source est utilisée pour la reconstitution de lait à partir de poudre.
Cette eau est analysée une fois par an et après chaque phase de travaux dans les crèches.
L'eau du robinet c'est 300 fois moins chère et jusqu'à 1000 fois plus écologique que l'eau vendue en bouteille.

Personnel :

1) Remplacements longue durée : lorsqu'une absence de longue durée est connue de la crèche, est-il possible que cette personne soit remplacée de façon durable par une seule auxiliaire ? En effet, lorsque les auxiliaires changent trop souvent (pôle remplacement) et ce sur plusieurs semaines, les enfants sont plus agressifs, moins rassurés : la fatigue du personnel, des enfants et des parents n'en est que décuplée.

2) Manque de personnel : plusieurs crèches remontent des soucis de remplacement, une surcharge de travail des auxiliaires, des plages d'accueil réduites pour les enfants et des parents prévenus au dernier moment de l'impossibilité d'accueillir leur enfant. Ces problèmes sont-ils connus et le remplacement du personnel manquant sur le long terme sera t-il possible dans un avenir proche ?

Madame Hec rappelle que le pôle de remplacement existe depuis 2 ans et qu'il a vocation à pallier les absences de courte durée.
Ces agents, en début d'année, ont réalisé des remplacements de longues durées dans l'attente d'arrivées des nouveaux professionnels.
Ce pôle est constitué cette année 2016/2017 de 11 agents composés de 9 auxiliaires de puériculture et 2 agents techniques de la PE.
Il est à noter que 12 auxiliaires de puériculture ont été affectés sur l'arrondissement en janvier 2017.

3) Question de dernière minute : qu'en est-il du préavis de grève pour les jours à venir et quelles sont les procédures pour se déclarer en grève?

Il y a nécessité de se déclarer en grève 48 heures avant le jour de grève.

Madame Malassis conclut cette session du Conseil des parents en remerciant les directrices de crèches et leurs équipes qui font un travail remarquable et exercent un métier difficile.